

Publié le 28/11/2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024_167-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
14.11.2024
Date d'affichage
14.11.2024

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR (arrivé à 19h47), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 21
Titulaires 20
Suppléants 1
Pouvoirs 3
Votants 24
19h47 Arrivée titulaire +1
Votants 25

Quorum 20

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET, Thomas LEROY, Mme Marianne TURPIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mmes Christel POIROT, Patricia LECOMTE, M. Alain BOHEME et Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : Mme Florence SERANDOUR

Délibération n° 2024 / 167

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE – Marché de prestations de services d'assurances
« I.A.R.D. » : avenant n°2 au lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes »**

Suite à l'acquisition d'un véhicule pour le service « aménagement et développement du territoire » et d'un poids lourd pour le service OTRI, il convient d'approuver la passation d'un avenant n°2 au lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes » conclu avec la société SMACL Assurances, pour un montant en plus-value de 1 176,93€ TTC, portant le montant annuel à 11 055,84 € TTC, révisable selon l'évolution du parc automobile et de l'indice SRA (sécurité et réparation automobile).

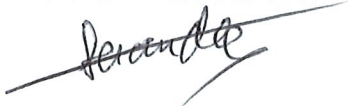
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte la passation d'un avenant n°2 au lot n°3 « Flotte automobile et risques annexes » conclu avec la société SMACL Assurances, pour un montant en plus-value de 1 176,93€ TTC, portant le montant annuel à 11 055,84 € TTC, révisable selon l'évolution du parc automobile et de l'indice SRA (sécurité et réparation automobile) ;

↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Florence SERANDOUR



Le Président,
Philippe PESQUEREL



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20241121-2024_167-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr